

Je souhaite changer mon opérateur de télécommunications et conserver mes numéros de téléphone actuels.

**COORDONNEES EXACTES DU TITULAIRE**

Société : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
NPA : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**PORTAGE**

- Total** Les contrats de votre raccordement porté seront résiliés auprès de votre fournisseur.  
Les autres contrats souscrits auprès d'autres fournisseurs pour ce raccordement ne seront pas résiliés.
- Partiel** Seulement les numéros mentionnés dans cette procuration seront portés, vos contrats auprès de votre fournisseur ne seront pas résiliés.

**NUMEROS A TRANSFERER**

Opérateur réseau actuel (lignes physiques) :  **Swisscom**  **Autre** \_\_\_\_\_

Raccordement :  **EconomyLINE (Analogique)**  **MultiLINE (ISDN)**  **BusinessLINE / DDI (ISDN)**

Nombre de numéros :  **1**  **5**  **100**  
 **3**  **10**  **1000**

Numéros à transférer :  **Aucune connexion internet n'est active sur ces numéros**

Numéros :  **à maintenir**  **à résilier**

1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_  
3. \_\_\_\_\_  
4. \_\_\_\_\_  
5. \_\_\_\_\_

1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_  
3. \_\_\_\_\_  
4. \_\_\_\_\_  
5. \_\_\_\_\_

**Une connexion internet est active sur le numéro :** \_\_\_\_\_

**DATE DU PORTAGE**

- Prochaine date possible (portage effectif tous les mardi du mois pendant la matinée)
- En respectant le délai de résiliation de mon opérateur actuel. Le contrat expire le \_\_\_\_\_ JJ.MM.AAAA
- Portage express (soumis à une taxe supplémentaire). Date de portage désirée le \_\_\_\_\_ JJ.MM.AAAA

**SIGNATURE**

Lieu, Date : \_\_\_\_\_ Signature valable (tampon) : \_\_\_\_\_

### CONDITIONS GENERALES DE PORTAGE

#### 1. Portage

Le portage d'un numéro d'appel est seulement possible en Suisse. Les documents suivants sont nécessaires pour le processus de portage :

- Contrat de service pour la téléphonie par internet
- Procuration de portage

#### 2. Coûts du portage

Raccordement EconomyLine (analogique) : coût de transfert unique 49.- CHF hors TVA

Raccordement MultiLine (ISDN) : coût de transfert unique 79.- CHF hors TVA

Raccordement BusinessLine (ISDN) : coût de transfert unique 399.- CHF hors TVA

Numéro Business (VAS) : coût de transfert unique 150.- CHF hors TVA

Frais de portage express : 150 CHF hors TVA

#### 3. Durée du contrat

La durée minimale du contrat pour le portage total est de 12 mois. Le contrat peut être dénoncé par écrit dans un délai de résiliation de 45 jours avant la fin du contrat.

En cas de retrait ou de refus d'un portage déjà annoncé, les coûts de portage totaux ne seront pas remboursés. Le processus de portage ne peut pas être interrompu cinq jours avant la date de portage.

En cas de résiliation avant les délais prescrits ou d'un portage vers un nouvel opérateur pendant le processus de portage ou durant la durée du contrat minimale, le client endosse tous les coûts de l'opérateur actuel et/ou les coûts payés à Telco Pack SA. Les présentes conditions générales de Telco Pack SA restent valables pour le portage du/des numéro(s) d'appel.

#### 4. Résiliation du contrat de votre opérateur actuel

Le contrat avec l'opérateur actuel ne doit en aucun cas être résilié avant le portage. La résiliation est organisée par Telco Pack SA et fait partie intégrante du processus de portage. Si la date effective du portage se situe avant le délai de résiliation ou durant la durée du contrat minimum avec l'opérateur actuel, Telco Pack SA n'est pas responsable des coûts et autres frais supplémentaires qui vous seront facturés par votre opérateur actuel.

Si vous utilisez des services qui nécessitent un contrat portant sur un raccordement téléphonique, ceux-ci seront désactivés à la date de la mise hors service de la ligne (par exemple : accès internet, abonnements donnant lieu à des réductions, codes de présélection). Cette désactivation peut donner lieu à la facturation par votre opérateur actuel de frais supplémentaires pour non-respect du contrat. Afin d'éviter ces frais supplémentaires, vous devez résilier personnellement et en temps voulu la totalité des contrats annexes (à l'exception du contrat portant sur le raccordement téléphonique) au plus tard à la date de la mise hors service du raccordement téléphonique.

#### 5. Services

Les services suivants ne sont pas supportés après le portage :

- \* L'utilisation du fax avec Telco Pack SA n'est pas garanti, car ce dernier nécessite un appareil VoIP adéquat
- \* La pré-sélection de l'opérateur (code de présélection) n'est pas supporté
- \* Les numéros à valeurs ajoutés (090x et 18xx) ne sont pas supportés

Les appels d'urgence seront transmis au poste de secours le plus proche, selon le code postal indiqué dans les coordonnées du titulaire. En cas de nomadisme, il est donc recommandé d'utiliser un moyen plus approprié pour contacter les secours.

#### 6. Date de portage

Tous les documents doivent être remis à Telco Pack SA 15 jours avant la date de portage. Si les documents ne sont pas remis à temps, la prochaine date de portage sera le dernier jeudi du prochain mois.

#### 7. Prorogation de for et droit applicable

Le for juridique est Lausanne à l'exclusion de tout autre for. Le droit suisse est applicable exclusivement.

**Janvier 2012**